



MOTION PROPOSÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTAL

Sectorisation et affectation

La FCPE-Paris s'oppose à la suppression de la « carte scolaire ».

Pour la FCPE, la demande sociale, c'est d'abord celle d'une école de qualité pour tous, qui permette l'acquisition des savoirs par tous, l'épanouissement de chacun et qui éradique l'échec scolaire.

Elle implique de réaffirmer le principe de sectorisation des écoles et collèges, et d'affiner en permanence la délimitation des secteurs, dans l'optique de favoriser la mixité scolaire et sociale des écoles et collèges parisiens.

La FCPE-Paris attend de la Ville qu'elle reprenne, sans conditions ni préalable, ce travail sur la sectorisation, et réitère à l'Académie sa demande de remise à plat les formations proposées dans les collèges et lycées parisiens.

La FCPE-Paris insiste pour que l'Académie et la Ville travaillent de concert, pour une politique valorisant l'ensemble des établissements parisiens.

La FCPE-Paris attend de la Ville une politique d'urbanisme, du logement qui conduise à réduire les ghettos (de riches et de pauvres), première condition de la mixité sociale des écoles et collèges.

La FCPE-Paris réclame la mise en place d'une commission d'affectation des élèves en 6^e, avec les représentants de parents d'élèves, afin d'assurer la clarté sur les critères d'acceptation des dérogations et de favoriser la mixité sociale des collèges.

La FCPE-Paris reste très vigilante sur la mise en œuvre de la réforme de l'affectation en 2nde générale et technologique. Cette réforme qui doit mettre fin au « marché aux élèves » à l'entrée en 2nde, devra conduire à une meilleure répartition des lycéens dans tous les lycées parisiens. La FCPE-Paris maintient sa demande que les résultats de l'informatisation, en termes de mixité scolaire et sociale, soient vérifiés par des indicateurs définis par le groupe de travail. Ce rééquilibrage doit évidemment s'accompagner d'une politique active d'accompagnement, de moyens et de formation des équipes pédagogiques et de la refonte de la carte des formations.